

CORONAVIRUS / COVID-19

Protocole sanitaire pour les bars de la Ville de Nice

Validé par le conseil scientifique COVID-19 de la Métropole Nice Côte d'Azur en date du 25 septembre 2020, composé notamment des Professeurs Carles et Mondain, infectiologues au CHU de Nice et de Christian Pradier, Chef de service du département santé publique du CHU de Nice.

14 MESURES PHARES

- Prendre la température à l'arrivée de chaque client, dès l'entrée dans l'établissement.
- Séparer strictement les flux d'entrée et sortie.
- Renforcer le nettoyage des locaux en l'imposant systématiquement à l'ouverture, avant le service et à la fermeture.
- Nettoyer les supports (tables, chaises et plans) avant installation de nouveaux clients.
- Séparer les tables d'une distance d'1,50m les unes des autres.
- Eviter la manipulation des cartes/menus en développant les dispositifs sans contact (type QR code) ou alternatifs (tableau ou ardoise).
- Imposer le port du masque en cuisine et/ou visière.
- Imposer au personnel le service avec masque.
- Mettre à disposition de la clientèle des distributeurs de gel hydroalcoolique.
- Maintenir les portes ouvertes afin de limiter les zones de contact.
- Sanitaires : nettoyage complet y compris poignée de porte entre chaque utilisation.
- Exclure tous paiements en espèce.
- Terminal de paiement sous plastique à changer entre chaque utilisateur ou imposer avant le nettoyage des mains au gel.
- Interdiction de fumer, même sur les zones extérieures.

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR CONCERNANT LA CHARTE RELATIVE AU RENFORCEMENT DU PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19

Nom du commerce :

Adresse :

Raison sociale :

Numéro de SIRET :

Terrasse actuelle : sur trottoir (ou place ou zone piétonne)
 sur chaussée (stationnement)

Formulaire à retourner à notrealternative@ville-nice.fr

Je m'engage sur l'honneur à respecter ces 14 mesures sanitaires.

Je prends acte, dans une démarche de sécurité sanitaire, que des contrôles réguliers seront effectués par la Police municipale et que tout manquement à l'un des engagements ci-dessus entraînera une fermeture administrative de l'établissement.

Fait à

Le

Nom et prénom du représentant légal



VILLE DE NICE